

ORANGE

Intoxication

Les pompiers d'Orange sont intervenus, hier, pour secourir trois personnes, demeurant rue Contrescarpe. Victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone, elles ont été transportées à l'hôpital local. Cette intoxication aurait été provoquée par un groupe électrogène défectueux.

CAMARET

Tensions chez Raynal et Roquelaure

Les salariés de l'usine Raynal et Roquelaure, avec leurs syndicats (CGT, FO et CFDT) ont reçu hier la visite de leur avocate, M^e Elise Brand. Ils ont mandaté cette dernière pour faire respecter des accords signés en avril dernier avec la direction sur le maintien des emplois et des salaires, le respect des congés légaux, la prise en compte de l'ancienneté, le maintien du 13^e mois et des jours de fractionnement... autant d'avantages acquis du temps où l'usine appartenait à Nestlé - le géant suisse l'ayant vendue en 2003. Pour l'avocate, "les inquiétudes sont vives et le doute plane quant à la pérennité du site de Camaret". Deux-cent-trente salariés sont concernés. Photo N.O.



CÔTE BLEUE

Trois oursinades aujourd'hui

Avant l'entrée en lice de Carry, dimanche prochain, pour les oursinades les plus populaires de la côte bleue, trois rendez-vous similaires sont proposés aujourd'hui. D'abord, Sausset consacrera son troisième dimanche consécutif à la dégustation autour de ce fameux échinoderme. Simple dégustation ou menu plus détaillé dans les restaurants sont au programme. En allant vers l'ouest, une autre oursinade est au programme aux Laurons, un quartier de Martigues, juste après la centrale EDF de Ponteau. Ambiance familiale garantie ! Enfin, le port de Fos-sur-Mer accueillera également une dégustation à midi. Il ne reste plus qu'à espérer un rayon de soleil...

SOLIDARITÉ

Loto des pompiers. L'Amicale du centre principal de secours d'Avignon et l'Union des sapeurs-pompiers de Vaucluse organisent cet après-midi, à 15 heures (caserne de Fontcouverte, à Avignon), un loto en faveur de l'Œuvre des pupilles orphelins des sapeurs-pompiers de France.

FAITS DIVERS

■ AVIGNON ■

Le plaignant au tribunal pour port d'arme

Le 22 septembre 2005, David, 27 ans, demeurant au quartier des grands Cypres, était venu se plaindre au commissariat d'une agression avec arme. Le soir même, il était descendu de son domicile pour demander à des jeunes de faire moins de bruit. Selon ses déclarations, il aurait été frappé à coup de poings et de pieds. L'un des jeunes gens, en partant, aurait tiré un coup de feu avec une arme. En consultant les photos que lui ont montrées les policiers, le plaignant avait reconnu un individu comme étant l'auteur des violences et du coup de feu. Les enquêteurs de la brigade cri-

minelle avaient entamé des recherches pour identifier les complices de l'individu, sans y arriver de façon formelle. Il avait donc interpellé et placé en garde à vue le suspect, qui donnait une toute autre version de l'agression.

Selon lui, David s'était adressé à lui de manière agressive et avait sorti une arme. Dans la bagarre, l'arme serait tombée à terre. Après avoir donné des coups de pieds et de poings, il avait pris la fuite en s'emparant de l'arme. Une fois assez éloigné de David, il avait visé en l'air pour savoir si l'arme était char-

gée. Elle l'était.

Ne voulant garder ce revolver de petit calibre, il l'avait donné à un ami auquel il avait demandé de la remettre aux gendarmes de Sorgues.

Après vérification, il s'est trouvé qu'une arme a vraiment été déposée et qu'elle avait été achetée par David quelques jours avant son dépôt de plainte.

Convaincu de port d'arme illégal de 7^e catégorie et de dénonciation mensongère à autorité judiciaire, David sera convoqué devant le tribunal le 16 février prochain. **O.L.**

Aramon : le notaire se fait voler son coffre-fort

Dans la nuit de jeudi à vendredi, quatre cambrioleurs cagoulés ont forcé la porte de l'étude du notaire M^e Claude Marcel et ont dérobé le coffre-fort. Ils l'ont transporté dans le coffre d'un gros véhicule. Chose bizarre, notent les gendarmes, ils sont revenus quelques minutes après pour refermer la porte. Un voisin proche du notaire a entendu ce remue-ménage et averti les gendarmes. Lesquels devront essayer de comprendre ce que recherchaient les auteurs de ce vol. En effet, le coffre-fort ne contenait ni argent, ni bijoux, ni document préjudiciable à l'étude.

Pujaut : perquisition chez un dealer

Après plusieurs mois de surveillance, les gendarmes, en liaison avec la police municipale, ont opéré une perquisition chez un revendeur de cannabis. Des interpellations ont eu lieu dans le milieu des revendeurs mais aussi de consommateurs.

La police municipale fait savoir que des contrôles plus fréquents et systématiques seront effectués sur la commune par de Pujaut par ses agents auprès de certains jeunes susceptibles de fumer ou de vendre des produits stupéfiants.

■ INNOVATION ■

Une montre pour sonner l'alerte en cas de chute

La conquête spatiale est au service des personnes âgées grâce à un véritable concentré de technologie

Grâce à une jeune entreprise innovante basée à Nîmes, Data Health System (DHS), il sera bientôt possible d'intervenir immédiatement lors d'une chute de personne âgée, sans que celle-ci ait à appuyer sur un bouton d'urgence. Le tout grâce à une simple montre dont le concentré technologique pèse moins de 20 grammes.

Une véritable révolution puisque, aujourd'hui, les entreprises de télésurveillance ne répondent qu'aux appels de détresse lancés par des personnes âgées, quand elles en ont la force.

L'un des deux fondateurs de DHS, le dr. Charles-Antoine Roussy, sait à quel point une chute peut être un traumatisme irréversible. Ce généraliste nîmois a travaillé près de vingt ans dans un hôpital rural, où il était souvent confronté au problème. Il s'est alors rendu compte que seule la technologie pouvait apporter une réponse et il ne s'est pas trompé. DHS vient de recevoir, à Monaco, le prix "Pan Européen de la recherche" dans la catégorie "Innovation" destinée au grand public. Le projet de montre-alarmer, élaboré en partenariat avec l'Agence spatiale européenne, ne peut qu'intéresser une population dont le vieillissement est inévitable.

Entrée en phase préindustrielle, la montre DHS est à l'essai au service gérontologie du CHU de Montpellier. Sans entrer dans des détails techniques trop



Installé sous le cadran de l'horloge, l'accéléromètre de la montre DHS sera capable de détecter si son porteur fait une chute

complicés, il faut savoir que l'appareil est un "accéléromètre". Le même type d'appareil est utilisé sur les fusées pour mieux anticiper l'atterrissage. "Il ne s'agit pas de mesurer la vitesse, mais ses variations" explique Thomas Perier, co-fondateur de la société DHR et directeur des ventes. "La chute a une signature algorithmique très précise ; il y a d'abord un brusque changement d'altitude, doublé d'une accélération. Dans un laps de temps très rapide, pas

plus d'une demi-seconde, on a ensuite une décélération brutale avec l'impact de la personne sur le sol. Dans ce cas, l'accéléromètre de la montre saura lire cette signature et donner l'alerte."

Une fois l'appareil parfaitement adapté au poids de la personne qui le porte, il sera capable de repérer si elle est tombée ou si elle a simplement trébuché. Ce qui évite, en plus, de lancer de fausses alertes. Dernier atout d'importance : la montre pourra situer l'endroit exact où a eu lieu l'accident. Grâce à un signal reçu par satellite, probablement le système européen Galileo, les secours seront en mesure d'intervenir au domicile du client, comme dans le parking d'un supermarché.

La montre devrait être mise sur le marché au mois de juin 2006, au prix d'un abonnement de télésurveillance haut de gamme actuel.

A. Lucas

SIMPLE D'UTILISATION

Installé sous le cadran de l'horloge, l'accéléromètre de la montre DHS sera capable de détecter si son porteur fait une chute. Elle se mettra alors à vibrer pendant une minute. Si la personne qui est tombée va bien, elle aura le temps d'appuyer sur un bouton pour éviter le déclenchement de l'alarme. Dans le cas contraire, l'alerte sera donnée à une plate forme de télésurveillance (encore en cours d'élaboration) qui enverra une équipe, ou que soit la victime. La possibilité de ne pas déclencher l'alarme pourra être désactivée, pour les malades d'Alzheimer par exemple.

■ COUR D'ASSISES DE VAUCLUSE ■

Edwige Alessandri et ses avocats font appel

C'est ce qu'a déclaré Me Michel Roubaud, dès vendredi soir. Le verdict a suscité des réactions immédiates que nous avons recueillies. La création d'un comité de soutien également a été annoncée

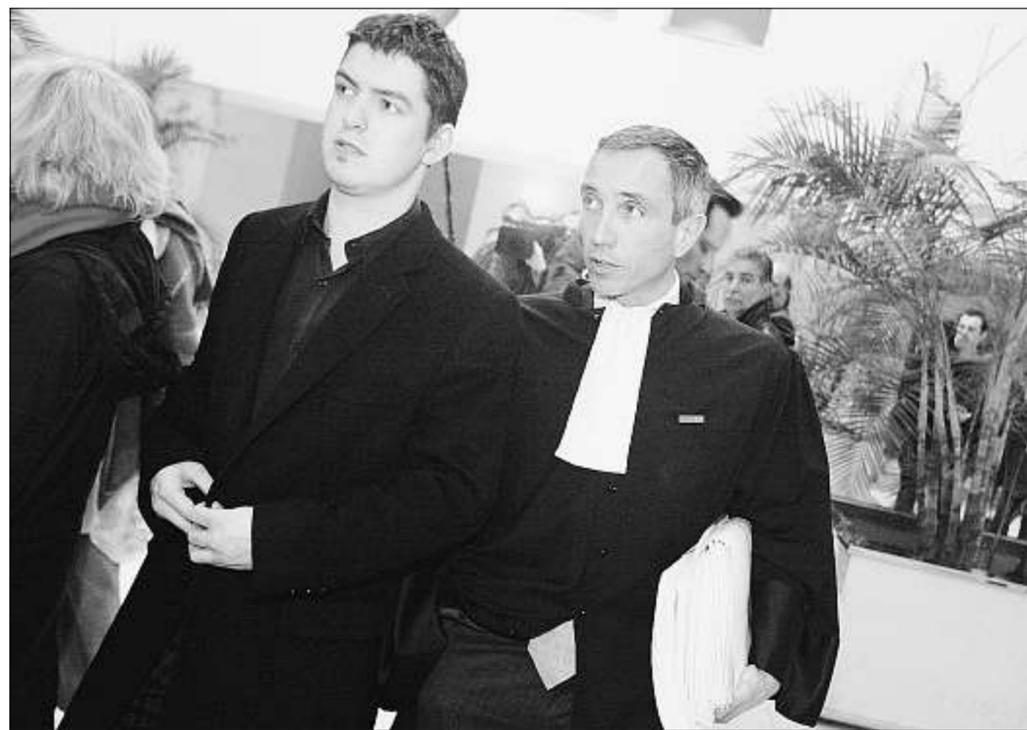
Après le prononcé du verdict l'a condamnant à la peine de douze années de réclusion criminelle, Edwige Alessandri, 46 ans, a chancelé avant d'être victime d'un léger malaise. Le jury, après neuf jours de débats et huit heures quarante minutes de délibéré, a tiré les mêmes conclusions que les enquêteurs, le juge d'instruction et le parquet : les autres pistes n'ont pas résisté à l'analyse. Edwige Alessandri est coupable d'avoir, au cours de la nuit du 16 au 17 juillet 2000, tué son mari Richard et d'avoir, avec l'aide de ses enfants, modifié la scène du crime. Cette dame qui a effectué 21 mois de détention préventive et qui comparait libre, a été placée sous mandat de dépôt criminel et écrouée à la prison de Nîmes.

Me Michel Roubaud, qui assure avec Me Stéphane Simonin la défense d'Edwige Alessandri, a aussitôt fait part de son intention de faire appel, dès lundi, de ce verdict : "Mme Alessandri avait confiance dans les jurés. Leur décision a été autre mais le long délibéré signifie qu'il subsiste dans l'esprit de certains une part de mystère. Elle s'expliquera donc devant une autre Cour d'assises".

"La personne qui a tué n'était pas dans la salle"

Alors que Brice, l'enfant de Richard et d'Edwige, quittait la salle d'audience soutenu par ses avocats, Me Geiger et Caplan, Yohann Boguslaw, après s'être entretenu avec le bâtonnier Gontard, déclarait à la sortie de la salle Voltaire où siège la Cour d'assises : "en ce moment précis, la personne que je déteste le plus au monde, c'est celle qui a tué Richard Alessandri et elle n'était pas dans la salle".

Pour le bâtonnier Gontard, le verdict "ne révèle pas la réalité du dossier ; un mystère subsiste". Autre partie civile, Me Sylvie Menvieille représentant les demi-frères de Richard Alessandri, estimait que "ce verdict, empreint de nombreuses incohérences d'Edwige, semble correspondre à la réalité du dossier".



Yohann, le fils aîné de l'accusée, quitte, hagard, la salle d'audience en compagnie de son avocat Patrick Gontard

Photo Jérôme REY

"La vérité s'est imposée aux jurés qui ont rendu une sage décision" indiquait, pour sa part, l'avocat général Stanislas Vallat qui, au cours de son réquisitoire, a reproché à l'accusée d'avoir "vécu de loin le meurtre de son mari".

Après le prononcé du verdict, un léger incident s'est produit dans la salle des pas perdus où des membres de la famille de Richard Alessandri ont été pris verbalement à partie.

Avant de quitter la cité judiciaire, des amis d'Edwige Alessandri ont fait part de leur intention de créer un comité de soutien afin de l'accompagner dans la nouvelle épreuve judiciaire qui s'annonce. **Bruno HURAU**



À l'énoncé du verdict, les pompiers ont dû intervenir auprès d'Edwige Alessandri.

Photo R.J.

■ VILLENEUVE LEZ AVIGNON ■

Jean-Marc Roubaud en Palestine : "La période est sensible, l'incertitude règne"

Le maire de Villeneuve-lez-Avignon, dans le cadre de sa fonction de conseiller exécutif de Nicolas Sarkozy, est au Moyen-Orient. Il livre ses impressions après la victoire du Hamas aux législatives

La Jordanie mercredi, Israël jeudi, la Palestine hier et de nouveau Israël aujourd'hui : Jean-Marc Roubaud, député du Gard et maire de Villeneuve-lez-Avignon, a entamé un grand périple au Moyen-Orient.

Joint par téléphone hier, il nous a expliqué les enjeux de ce voyage : "Nous sommes partis dans le cadre d'une mission de l'UMP avec François Fillon, Frédéric Lefebvre, directeur de cabinet de Nicolas Sarkozy et Luc Chatel, porte-parole de l'UMP. J'y suis en tant que conseiller exécutif de Nicolas Sarkozy et membre de la commission des affaires étrangères à l'assemblée" explique-t-il.

Les élections législatives de mercredi en Palestine et celles du mois de mars prochain en Israël constituent la raison de ces visites.

"C'est une période particulièrement sensible, mais passionnante. La victoire du Hamas risque de changer beaucoup de choses au niveau international, il y a beaucoup d'interrogations. Le Hamas étant considéré comme un parti terroriste sur le plan international, il n'a aucun contact avec les pays étrangers. Nous n'avons pu rencontrer aucun de ses responsables. Tout dépend maintenant de la capacité d'adaptation de ce groupe à la réalité du pouvoir".

Sous escorte policière, la délégation française n'a pas vu d'affrontements mais, à Ramallah, leur agenda a été bouleversé : "Nous devions rencontrer Abou Mazen mais le rendez-vous a été annulé. Alors, nous avons eu une entrevue avec le ministre des affaires étrangères. La majorité en place réfléchit à une stratégie, tout comme la nouvel-

le majorité, qui ne s'attendait pas à cette victoire. Et le Fatah a manifesté au parlement à Ramallah. On est plongés dans ces jeux de stratégie et personne ne sait quoi faire. Une grande incertitude règne".

Pas de peur en Israël

Selon Jean-Marc Roubaud, le gouvernement palestinien en place est très inquiet : "Le Hamas prônant la destruction d'Israël, les aides américaines et européennes risquent de ne plus arriver et il y a là-bas 95 000 fonctionnaires à payer".

Et, curieusement, en Israël, ce n'est selon lui pas la peur qui domine : "Je ne dis pas qu'ils sont blasés, mais ils en ont tellement vu qu'ils se disent qu'ils s'adapteront. Nous avons vu le premier conseiller de Sharon, Ranan Gassin, qui nous a dit "si on nous appelle pour la paix,



François Fillon, Ranan Gassin, premier conseiller d'Ariel Sharon et Jean-Marc Roubaud ont eu l'occasion de s'entretenir.

Photo DR

nous sommes prêts", il demande simplement un arrêt des attentats, une reconnaissance de l'Etat d'Israël et un démantèlement des groupes terroristes". "L'enjeu est maintenant de sa-

voir si la Palestine continue de travailler avec l'Occident ou si elle se rapproche de l'Iran", conclut-il.

Propos recueillis par Emmanuelle El Baz